



COOPERATION
CAMEROUN – UNION EUROPEENNE



PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES VILLES
SECONDAIRES EXPOSEES A DES FACTEURS D'INSTABILITE
(P R O D E S V)

I- Lettre d'invitation

CAMPO, le 05 FEV 2024

Madame/Monsieur,

1. La République du Cameroun a reçu un financement de l'Union Européenne pour la mise en œuvre du Programme de Développement Économique et Social des Villes Secondaires exposées aux facteurs d'instabilités (PRODESV), qui fait l'objet d'un contrat de délégation entre l'Union Européenne et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Il se propose d'utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du contrat pour lequel ce Dossier d'Appel d'Offres est publié.
2. Le Maire de la Commune de CAMPO, Maître d'Ouvrage, sollicite des offres en vue de la réalisation des travaux ci-après : l'acquisition d'équipement de la salle de fête de campo, dans la Commune de Campo Région du Sud. Pour plus amples renseignements, veuillez contacter le Service Technique de la Commune de CAMPO dont l'adresse est donnée ci-dessous, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à la même adresse, tous les jours ouvrables de 10 heures à 15 heures.

Maire de la Commune de CAMPO
BP :11 CAMPO
TEL : 695208912
Email : communedecampo@yahoo.fr

3. Le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) a été adressé aux Entreprises figurant sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

N°	ENTREPRISES	ADRESSES	PAYS
01	ETS ABBRA LOGISTICS	699 87 86 55	Cameroun
02	ETS ROI	699 96 49 17	Cameroun
03	ETS TRANS ATLANTIC SERVICE	690 99 78 78	Cameroun

Cette invitation ne peut être transférée à une autre Entreprise.

4. Les entreprises sélectionnées peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français contre présentation d'une quittance de paiement en espèces, non remboursable à la recette municipale de la Commune de Campo de vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA, équivalent à environ cent vingt-deux (38,19) Euros. Ce montant sera majoré le cas échéant, des frais d'envoi par courrier Express du DAO, de cinq mille (5 000) Francs CFA, soit environ huit (8) Euros, pour les Candidats non-résidents qui le désirent.
5. Une entreprise sera choisie conformément aux procédures décrites dans le présent DAO et aux « Règles pour l'engagement des entreprises dans le cadre de la Coopération financière avec les pays en développement » disponibles sur le site Web : www.kfw.de.

6. La date limite de dépôt des offres est le 04 MARS 2024 au plus tard à 13 heures précises à la Préfecture de Kribi, auprès d'un point focal désigné par le Maire de Campo contre récépissé. Toute offre reçue en retard sera rejetée. L'ouverture de plis se fera le même jour à 14 heures précises en présence d'un représentant par soumissionnaire qui le souhaite.

7. Le présent DAO comprend les parties suivantes :

I- **Dossier de consultation**

Partie 1 - Lettre d'invitation

Partie 2 - Fiche d'Instructions de Devis (FID)

Partie 3 - Spécifications techniques détaillées

Partie 4 - Conditions générales

Partie 5 – Annexes

II- **Lettre commande**

8. Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé à la Préfecture de Kribi, auprès d'un point focal désigné par le Maire de Campo, au plus tard le 04 MARS 2024 à 13 Heures précises.

La procédure de remise des offres par voie électronique n'est pas permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence d'un représentant par soumissionnaire dument mandaté qui le souhaite à la même adresse, le 04 MARS 2024 à 14 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de l'Océan.

Les offres qui resteront valides quatre-vingt-dix (90) jours, doivent comprendre « une garantie de l'offre », délivrée par une BANQUE DE PREMIER ORDRE ou par une SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE EN CHARGE DES FINANCES, pour un montant de deux cent vingt-deux mille (220 000) Francs CFA, équivalent à environ trois cent trente-six (336) Euros, ou un montant équivalent en toute autre monnaie librement convertible.

NB : La garantie de l'offre n'est pas une pièce administrative, par conséquent, son absence ou sa non-conformité entrainera le rejet de l'offre au moment de l'évaluation.

Il est prévu que les travaux soient réalisés dans un délai d'un (01) mois maximum.

9. La Commission Départementale de Passation des Marchés de l'Océan placée, procédera à l'ouverture en public de toutes les offres reçues avant la date et l'heure limites en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute autre personne qui souhaite être présente.

10. La présente lettre ne doit pas être interprétée comme une offre de contrat avec votre organisation.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à CAMPO, le 05 FEV 2024

Le Maire



Robert Olivier Ighou